Docusign Envelope ID: 66AA8801-8E16-46A1-9865-7A1E06B7D17B

ABM FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 1255 BOULEVARD DE NORMANDIE
76360 BARENTIN
RCS ROUEN 812137172

_____

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le douze août,
A 11 heures,

Les associés de la société ABM FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par Lettre simple remise en main propre contre décharge le 7 juillet 2025 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Arnauld ALARCON, propriétaire de 97 actions,
- Monsieur David LEBLOND, propriétaire de 3 actions.

Total des actions des associés présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnauld ALARCON, en sa qualité de Président de la société.

La Présidence constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,

Docusign Envelope ID: 66AA8801-8E16-46A1-9865-7A1E06B7D17B

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidence déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président

- Augmentation du capital social de 14 000 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions existantes

- Autorisation à donner au Président de réaliser l'augmentation de capital dans les conditions fixées par l'assemblée,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis la Présidence déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 66AA8801-8E16-46A1-9865-7A1E06B7D17B

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 1 000.00 € et divisé en 100 actions de 10 € de nominal chacune, d'une somme de 14 000 € pour le porter à 15 000 €, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée autres réserves, d'un montant de 37 781 €, approuvée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des comptes clos au 31/12/2024, en date du 28 mai 2025.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 100 actions existantes de 10 € à 150 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la réalisation définitive, à compter de ce jour, de l'augmentation de capital susvisée et confère au Président tous pouvoirs à l'effet de pourvoir à l'exécution des décisions qui précèdent, notamment de modifier en conséquence les comptes des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 août 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 14 000 € par incorporation de réserves."

DocuSigned by: AA

Docusign Envelope ID: 66AA8801-8E16-46A1-9865-7A1E06B7D17B

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €).

Il est divisé en 100 actions de 150 euros chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 100.

*Toutes les actions sont de m*ême catégorie. »

Le reste demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidence déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signature électronique

- le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par la société YOUSIGN garantissant le lien entre chaque signature avec le contrat auquel elles s'attachent, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;

Docusign Envelope ID: 66AA8801-8E16-46A1-9865-7A1E06B7D17B

- le présent contrat a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;

- l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le contrat signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, et que ce procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil.

DocuSigned by:
Arnauld Alarcon
4BE05CA0C9BA4F8...
Signé le 12/08/2025

Signé par :
980701B3F23F44B...
Signé le 12/08/2025

Le Président
Monsieur Arnauld ALARCON

Associé
Monsieur David LEBLOND

DJ AA